Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE REMERANGLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 2013, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la Société FER ET METAUX en vue de procéder à l'extension d'une installation de dépôt de ferrailles et de dépollution de véhicules hors d'usage sur son site de Rémérangles, 70 Grande Rue.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande d'autorisation susvisée.
Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Jean-Luc PROOT, gérant de la société FER ET METAUX, siège social 70 Grande Rue à Rémérangles, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 12 décembre 2013 au 18 janvier 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie de Rémérangles, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Rémérangles et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Pierre DENDIEVEL, responsable d'audit et de l'administration sociale en retraite, suppléé le cas échéant par M. Michel MARSEILLE, ingénieur en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Rémérangles, aux jours et heures suivants :

Jeudi 12 décembre 2013, de 9 heures à 12 heures,
Vendredi 20 décembre 2013, de 9 heures à 12 heures,
Mercredi 8 janvier 2014, de 15 heures à 18 heures,
Lundi 13 janvier 2014, de 15 heures à 18 heures,
Samedi 18 janvier 2014, de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et aux mairies des communes concernées, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).